

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue Militaire Suisse  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association de la Revue Militaire Suisse  |
| <b>Band:</b>        | 142 (1997)  |
| <b>Heft:</b>        | 3   |
| <b>Artikel:</b>     | Une contribution à la paix... : 16e Cours sur le droit des conflits armés pour officiers supérieurs des services de santé des forces armées |
| <b>Autor:</b>       | Greub, Marie-Madeleine  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-345743">https://doi.org/10.5169/seals-345743</a>   |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une contribution à la paix...

## **16<sup>e</sup> Cours sur le droit des conflits armés pour officiers supérieurs des services de santé des forces armées**

Par Marie-Madeleine Greub

Activités militaires peu connues, des cours sur le droit des conflits armés pour officiers supérieurs de tous les pays ont lieu chaque année à Genève, à la caserne des Vernets. L'objectif principal de ces cours est de sensibiliser ces officiers au droit des conflits armés, ancré plus particulièrement dans les Conventions de Genève et de La Haye. Comme le relève le commandant de ces cours, le colonel EMG Frédéric de Mulinen, ces derniers furent créés en 1979 par le Comité international de médecins militaires et organisés par celui-ci chaque année depuis 1983 ; ils sont donnés alternativement en français et en anglais. Le 16<sup>e</sup> cours (en français) s'est déroulé du 27 octobre au 9 novembre 1996.

Comme les guerres, le droit qui les régit est devenu de plus en plus complexe. Les premiers textes des Conventions de Genève datent de 1864. Ces textes furent complétés au cours des années par d'autres Conventions, telles celles de La Haye de 1899 et 1907, certains protocoles,

tels ceux de Genève de 1925, et de nombreuses révisions. Il en résulte une sorte de « patchwork » avec des redondances, des lacunes, des chevauchements, voire des contradictions. D'où la nécessité, avant toute chose, de comprendre le droit des conflits armés, de le clarifier, de le préciser, afin de pouvoir l'instruire correctement et assurer son respect effectif.

Le service de santé étant concerné de près ou de loin, par ce qui se décide et se passe à tous les niveaux de commandement et d'action, l'ensemble du droit des conflits armés doit être abordé dans le cours. Les domaines sur lesquels une information générale suffit au médecin militaire sont évoqués sommairement, ce qui permet de gagner du temps pour traiter plus à fond les problèmes concernant très directement le service de santé.

Le cours est divisé en deux parties, avec un thème chaque jour. Dans la première partie, de trois jours, les stagiaires doivent se familiariser avec le droit

tel qu'il existe, sous la forme d'une découverte dirigée du contenu des divers traités et conventions. La seconde partie consiste en sept exercices de commandement et d'état-major. Ces exercices amènent les stagiaires à cerner et à placer les diverses dispositions du droit dans leur contexte militaire et à résoudre les problèmes soulevés de manière réaliste. Ils débutent par la planification interarmées (terre, mer, air), pour descendre jusqu'au champ de bataille et passer ensuite aux arrières où toutes les questions de droit des conflits armés doivent être résolues.

Cette année, lors du 16<sup>e</sup> cours, un accent particulier a été mis sur les missions de maintien de la paix avec, en toile de fond, le Partenariat pour la paix voulue par le Conseil fédéral. La pratique suisse de neutralité armée au cours des deux guerres mondiales, qui a nécessité, pendant des périodes critiques, l'engagement de moyens atteignant l'ampleur d'une division dans le saillant d'Ajoie, a été traité par les

stagiaires comme un exemple à suivre dans toute opération de maintien de la paix.

C'est donc avec cet acquis dans le domaine du droit et de pratique de la neutralité que la Suisse peut apporter une contribution unique en son genre au Partenariat pour la paix.

Les stagiaires du 16<sup>e</sup> cours venaient d'Algérie, du Brésil, de France, du Gabon, du Portugal et du Tchad. Le cours a été visité, notamment par le conseiller d'Etat Vodoz (chef du Département militaire du Canton de Genève), le conseiller aux Etats Rochat (vice-président de la Commis-

sion de politique de sécurité du Conseil des Etats), le brigadier Barras président honoraire de la Société internationale de droit militaire et de droit de la guerre et ancien auditeur en chef de l'armée.

**M.-M. G.**

## **Military Music Morges**

Le Military Music Morges, cela représente 500 musiciens, 6-8 formations militaires de pays différents ! Ils débarqueront dans l'ancienne cité svoyarde

**samedi et dimanche, 26 et 27 avril 1997**

pour le plus grand plaisir des amateurs de fanfare et d'harmonie, qui vont affluer à Morges !

**PROGRAMME**

- un défilé-parade dans les rues de Morges
- des concerts gratuits
- des évolutions musicales payantes à la patinoire

Des renseignements sur l'Association Military Music Morges dans la *RMS* d'avril...

